



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du 12 mai 2026**

<u>Date de la convocation :</u> 07/05/2026	L'an deux mille vingt-six le mardi douze mai à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 07/05/2026	le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Karine KAUFFMANN, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.
<u>En exercice :</u> 9 <u>Présents :</u> 8 <u>Votants :</u> 8	<u>Etaient présents :</u> Mme KAUFFMANN, Mme MOYET, M. ROUSSEAU, Mme NADAL, Mme THOMAS, Mme AUMONIER, Mme QUETTIER-BELLENGER, Mme LEROUX.
	<u>Etaient absents :</u> Mme LELARGE

Délibération N° 2026-04

**IV - APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES  
(NOMENCLATURE M57)**

Exposé de Mme KAUFFMANN :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil d'Administration de déléguer à la Présidente du Conseil d'Administration la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, la Présidente du Conseil d'Administration informe le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance : un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au Conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Cette autorisation est à renouveler chaque année et n'est pas définie par mandature.

Délibération :

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente du Conseil d'Administration ou son représentant, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye Canton de Méanby Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax: Application agréée E-legalite.com  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

99\_DE-078-217803840-20260513-2026\_04\_CCA



l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

- VALIDE l'application de ces dispositions pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 13/05/2026



Karine KAUFFMANN  
Présidente du CCAS

Rendu exécutoire  
Par dépôt en Sous-Préfecture le : 13/05/2026  
Et par publication le : 13/05/2026

## Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Saint-Germain-en-Laye Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 08 10 01  
Email : [communedemedan.accueil@orange.fr](mailto:communedemedan.accueil@orange.fr) - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/05/2026

Application agréée eF-legalite.com  
99\_DE-078-217803840-20260513-2026\_04\_CCA